

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 19 octobre 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FAG 006-2428/17/BM**

**■ Renouvellement de l'adhésion à l'association du Club des Utilisateurs des Logiciels Sédit-Marianne et paiement de la cotisation 2017**

**MET 17/4664/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association CUSMA (Club des Utilisateurs des Logiciels Sédit-Marianne) est une association loi 1901. Cette association regroupe des collectivités territoriales utilisant des progiciels de l'éditeur Sédit Marianne du groupe Berger-Levrault. Les objectifs de cette association sont :

- d'échanger des expériences et des conseils sur la mise en œuvre des progiciels,
- d'être une force de proposition au contact de l'éditeur,
- de constituer un réseau de professionnels.

Chaque année, des rencontres professionnelles sont organisées, en particulier des rencontres avec l'éditeur, pour évoquer les évolutions des progiciels ainsi que des journées d'étude thématique en présence d'experts sur des sujets d'actualité.

Plusieurs Conseils de Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence utilisent le système d'information Gestion Finance, les produits Sédit-Marianne et Opale de l'éditeur Sédit Marianne.

De plus, le Budget Annexe Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence est géré avec le Logiciel Sédit Marianne.

Aussi, l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour effet :

- de rejoindre une communauté de collectivités qui souhaitent partager entre elles leurs informations et expériences en matière de mise en œuvre des outils Sédit-Marianne,

**Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017**

- de permettre à la Métropole Aix-Marseille-Provence de jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix d'architecture et le développement des logiciels et en particulier ceux de la gamme de Gestion Finance.

Le montant de la cotisation annuelle 2017 est fixé à 750 euros TTC

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 002-1282/16/CM portant adhésion à l'association Cusma (utilisateurs des logiciels Sedit-Mariane) ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt pour la Métropole Aix Marseille Provence d'adhérer au Club des Utilisateurs des Application Sédit Marianne afin de bénéficier du réseau d'échange des collectivités et établissements public utilisateur de l'application Sédit Marianne.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Club des Utilisateurs des Applications Sedit Marianne (CUSMA). La cotisation annuelle pour 2017 est fixée à 750 euros TTC.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Nature 6281, Fonction 020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget

Jean MONTAGNAC

Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017